

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 474 866**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 02102**

---

(54) Pommade antalgique, anti-inflammatoire et stimulante à base de menthol, d'huile de synovie, d'extrait alcoolique de santal et de corps gras.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 61 K 35/78, 35/24, 35/28.

(22) Date de dépôt..... 31 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 32 du 7-8-1981.

---

(71) Déposant : MELIN Gisèle, résidant en France.

(72) Invention de : Gisèle Melin.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Francis Marquer,  
9, square Copernic, résidence Iéna, 78150 Le Chesnay.

On connaît les propriétés analgésiques et stimulantes du menthol.

La présente invention a pour objet une pommade caractérisée en ce qu'elle comprend un mélange d'alcoolat de menthol, d'huile de synovie, d'extrait alcoolique de santal et de corps gras servant d'excipients.

La composition préférée de cette pommade comprend, pour 20 gr. d'alcoolat de menthol, 50 cm<sup>3</sup> d'huile de synovie, 80 cm<sup>3</sup> d'extrait alcoolique de santal, 100 gr. de moëlle de boeuf et 10 100 gr. de graisse végétale.

Cette pommade possède des propriétés analgésiques et anti-inflammatoires remarquables et a été utilisée avec succès dans le traitement des migraines, de la cataracte, des abcès et tumeurs divers, des phlegmons, angines, sinusites, des arthroses et des polyarthrites. Elle a pu également être administrée à des humains ou à des animaux atteints de certaines maladies infectieuses, telles que la brucellose et la myxomatose et utilisée dans le traitement de l'asthme.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description ci-après, relative à la préparation d'une pommade ayant la composition préférée mentionnée ci-dessus.

On prépare un extrait alcoolique de santal en faisant macérer pendant 24 heures 50 gr. de poudre de santal dans 0,3 d'alcool à 95°.

On mélange 100 gr. de moëlle de boeuf, 100 gr. de graisse végétale alimentaire du commerce, 20 gr. d'alcoolat de menthol, 50 cm<sup>3</sup> d'huile de synovie de boeuf et 80 cm<sup>3</sup> d'extrait alcoolique de santal. Le mélange s'effectue en chauffant jusqu'à l'ébullition et en cessant le chauffage aussitôt.

Il suffit de laisser refroidir le mélange pour obtenir un produit qui peut, soit être appliqué sur la peau, en massant pour obtenir une meilleure pénétration, lorsqu'il s'agit de calmer la douleur, soit ingéré en l'enrobant d'une gelée alimentaire.

Il a été constaté que les effets thérapeutiques de cette pommade sont liés à un effet de synergie et que la suppression de l'un de ses trois composants essentiels (menthol, huile de synovie et extrait alcoolique de santal) en réduit l'efficacité de manière critique.

Pour une même proportion de menthol, on peut toutefois faire varier les proportions des composants indiquées ci-dessus dans des limites de 25 à 30% en poids au maximum, sans que les propriétés du produit ne se trouvent considérablement altérées.

5 La moëlle de boeuf peut être remplacée par de la lanoline dans une proportion pouvant aller jusqu'à 50% en poids, l'efficacité du produit se trouvant toutefois réduite par une telle substitution.

Ces composants protègent les tissus et évitent l'action irritante du menthol.

10 De son côté, le menthol peut être remplacé, au prix d'ailleurs d'une réduction d'efficacité, par une proportion de camphre pouvant aller jusqu'à 50% en poids.

Pour traiter des douleurs aiguës, on peut aller jusqu'à doubler la dose de menthol, sans modifier le reste de la composition.

REVENDEICATIONS :

1. Pommade antalgique, anti-inflammatoire et stimulante, caractérisée en ce qu'elle comprend un mélange d'alcoolat de menthol, d'huile de synovie, d'extrait alcoolique de santal et de corps gras servant d'excipients et évitant l'action irritante du menthol.

2. Pommade selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comprend, pour 20 gr. d'alcoolat de menthol, 50 cm<sup>3</sup> d'huile de synovie, 80 cm<sup>3</sup> d'extrait alcoolique de santal, 100 gr. de moëlle de boeuf et 100 gr. de graisse végétale.

3. Pommade selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comprend, pour 100 gr de graisse végétale, 50 cm<sup>3</sup> d'huile de synovie, 80 cm<sup>3</sup> d'extrait alcoolique de santal, 100 gr. d'un mélange de moëlle de boeuf et de lanoline contenant au maximum 50 gr. de lanoline et 20 gr. d'un mélange d'alcoolat de menthol et de camphre contenant au maximum 10 gr. d'alcoolat de camphre.

4. Pommade selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comprend, pour 20 gr d'alcoolat de menthol, un mélange d'huile de synovie, d'extrait alcoolique de santal, de moëlle de boeuf et de graisse végétale, dont les proportions respectives peuvent varier jusqu'à un maximum de 25 à 50% en poids, à partir des valeurs suivantes : huile de synovie : 50 cm<sup>3</sup>; extrait alcoolique de santal:80 cm<sup>3</sup>; moëlle de boeuf : 100 gr; graisse végétale : 100 gr.

5. Pommade selon la revendication 2 ou 4, caractérisée en ce qu'elle comporte une dose supplémentaire d'alcoolat de menthol au maximum égale à 20 gr.